



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

nuisibles

Question écrite n° 66991

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la prolifération de certains nuisibles comme la taupe, le campagnol, le corbeau qui sont à l'origine de la destruction de surfaces importantes de culture et qui sont combattus depuis de nombreuses années grâce à des produits phytopharmaceutiques adaptés, mais dont le retrait est prévu par le ministère à la fin de l'année prochaine. Cette disparition, sans doute justifiée par des arguments valables, va laisser le champ libre à la propagation de ces nuisibles si d'autres produits alternatifs ne sont pas mis en place pour les remplacer avec efficacité. Il lui demande quelles sont les mesures envisagées dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Le retrait des produits phytopharmaceutiques décidé dans le cadre du Grenelle de l'environnement ou dans le cadre des procédures communautaires, vise en particulier à améliorer la sécurité des agriculteurs, premiers concernés par les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. La lutte contre les trois principales espèces de rongeurs nuisibles aux cultures, et plus globalement contre tous les rongeurs déprédateurs, évolue actuellement du tout chimique vers des stratégies de lutte intégrée. Dans ce contexte, un ensemble de solutions doivent être mises en place incluant des moyens de lutte collective, raisonnée et adaptable dans le contexte régional. Toutefois, l'utilisation de la bromadiolone demeure incontournable dans la mise en oeuvre de ce concept de lutte intégrée contre les campagnols. Dans les régions où cette combinaison de moyens de lutte est employée, l'utilisation de la bromadiolone contribue à hauteur de 70 à 80 % de l'efficacité obtenue en termes de réduction des populations. Compte tenu de tous ces éléments et conscient des difficultés liées aux pullulations de divers rongeurs et des corbeaux, les services du ministère chargé de l'agriculture animent depuis 2008 la commission spécialisée sur les « usages mineurs et orphelins » qui a placé la question des moyens de lutte contre ces nuisibles dans ses priorités d'action 2009 et 2010. Cette commission est composée de représentants des organisations professionnelles agricoles, des industries de l'agrochimie, des instituts techniques, de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et de l'administration. La commission des usages orphelins, en s'appuyant sur un large dispositif national de groupes de travail thématiques, animés par les experts filières de la protection des végétaux et des instituts techniques, doit identifier les actions à mener pour permettre d'accélérer la mise à disposition des filières de solutions de protection innovantes ou appropriées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66991

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** Alimentation, agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 décembre 2009, page 12122

**Réponse publiée le** : 9 février 2010, page 1347